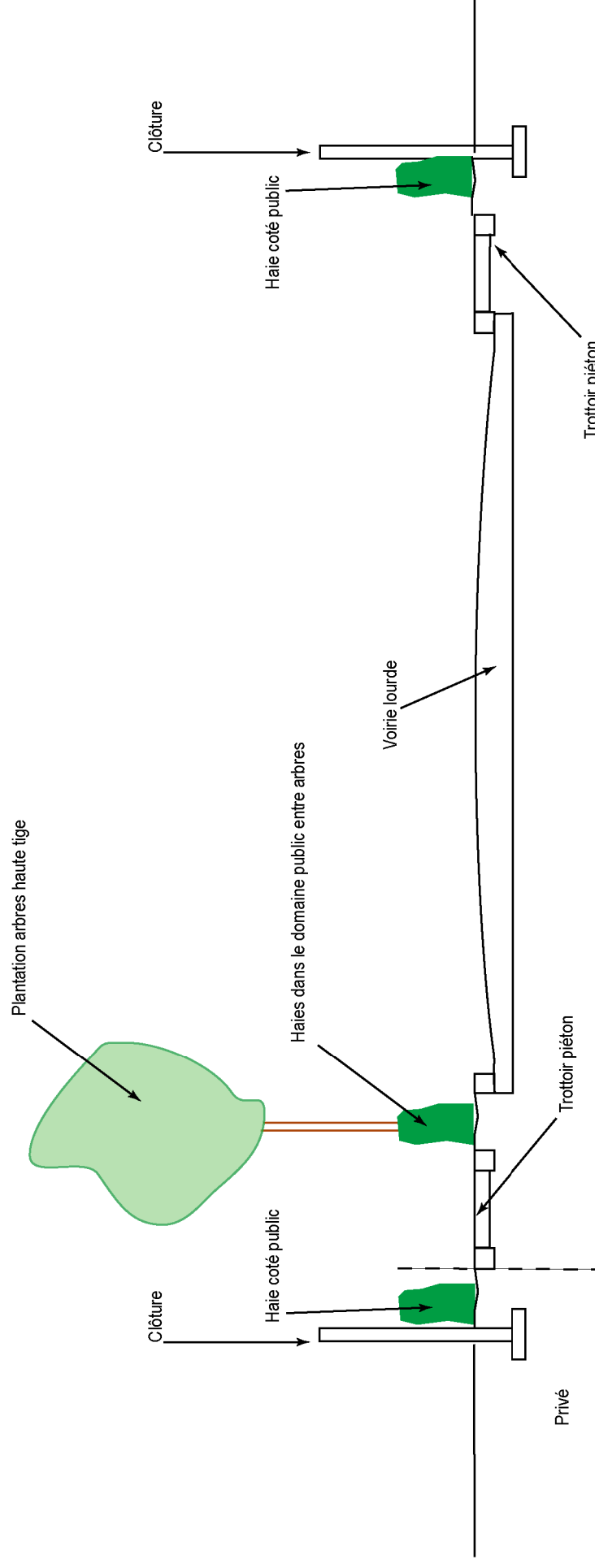


## ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT N°3 : coupe de principe de voirie



Cette coupe de voirie est un principe qui donne une perception de la volonté de la commune sur le projet d'aménagement futur.

Les largeurs des voies et des trottoirs, la hauteur des bordures ne sont pas renseignées ici pour que l'aménagement soit adapté au terrain et au projet. Cependant la voirie aménagée sera cohérente avec le principe ci-dessus : présence de trottoirs de part et d'autre de la bande roulante, aménagement d'une voirie lourde dont les caractéristiques techniques répondront aux contraintes d'utilisation.

Les principes de trottoirs piétonniers, de haies et la plantation d'arbres de haute tige seront à prendre en compte dans le projet d'aménagement de voirie. Les espèces et les essences à planter, les distances de plantation seront à définir au cours du projet pour que le paysagement de la voirie compose un ensemble harmonieux.